

PRÉVENTION INCENDIE







Pour tout savoir sur le débroussaillage
regardez les 4 épisodes

**C'est
quoi ?**

**Qui et
quand ?**

Où ?

Comment ?

- C'EST QUOI ? 
- QUI ET QUAND ? 
- OÙ ? 
- COMMENT ? 

Les bons gestes contre les feux de forêt.

Un feu de forêt sur deux est la conséquence d'une imprudence. Pour toujours plus de prévention face au risque incendie, de bons gestes et comportements sont à adopter aux abords des forêts.

Feux de forêt, les prévenir et s'en protéger

Un **barbecue**, un **feu de camp**, une **cigarette jetée par la fenêtre de la voiture**: tous ces comportements peuvent entraîner des départs de feu. Aujourd'hui, **80 % des incendies se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations** Et c'est bien près des habitations que la vigilance doit être la plus accrue. Actuellement, 32 départements sont particulièrement exposés aux feux de forêt, des zones où les conditions météorologiques (vent, sécheresse, chaleur...) peuvent propager violemment et rapidement ces incendies. La prévention face à ce risque se traduit par des gestes et des comportements responsables et concerne aussi bien les riverains que les touristes.



LE DÉPARTEMENT

Protégeons la forêt avant qu'il ne soit **TROP TARD**



PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊTS

Les règles à respecter

Le Var est le deuxième département de France en taux de boisement. Avec près de 400 000 ha, la forêt varoise occupe 67 % de la surface du département. Son écosystème participe à la biodiversité et constitue une richesse économique, touristique et patrimoniale qu'il faut entretenir et gérer.

Si la politique forestière relève de l'État, le Conseil départemental du Var est un acteur important dans la protection de la forêt. Il a acquis 245 sites naturels au titre des Espaces naturels sensibles, soit 13 600 hectares dont beaucoup sont boisés. Sur ces sites, comme pour l'ensemble de la forêt varoise, le Département participe à la prévention des risques incendies. Cette dernière s'appuie aussi sur vous car connaître les bons gestes et avoir un comportement responsable protège la forêt varoise !

LE SAVEZ-VOUS ?

Un feu sur deux est dû à l'imprudence ou à la négligence : cigarettes, barbecue, travaux autour de la maison, travaux agricoles ou forestiers, travaux publics.



IMPORTANT !

Tout départ de feu fait désormais l'objet d'une enquête commune des gendarmes, sapeurs-pompiers et forestiers pour rechercher les causes et les responsables.



PROMENADE EN FORÊT, LES RÈGLES À RESPECTER

- Lorsque le risque incendie est important, il est déconseillé voire interdit de se promener en forêt.
- 70 % de la forêt varoise est privée. Restez sur les sentiers balisés ou assurez-vous que vous avez l'autorisation de circuler.

IMPORTANT !



La circulation et le stationnement de tout véhicule sur les voies à usage de défense des forêts contre les incendies (DFCI) sont interdits toute l'année. Cette interdiction est matérialisée par un panneau : fond blanc cerclé de rouge. En cas de risque très sévère ou exceptionnel, certaines voies ouvertes à la circulation publique sont interdites à la circulation. **Consulter le site internet www.risque-prevention-incendie.fr/var**

EN CAS DE DÉPART D'INCENDIE, QUE FAIRE ?

Prévenir les secours en composant le 18 ou le 112



Les renseigner précisément sur votre localisation.



Pour vous aider et mieux renseigner les secours, une application mobile est disponible sur iOS et Android. Elle permet notamment de s'informer en temps réel sur le niveau de risque incendie dans les massifs et de connaître votre position par géolocalisation. Plus d'informations sur www.prevention-incendie-foret.com

Téléchargez l'appli



Si ces gestes de prévention concernent l'été, qui représente une période à fort risque, la prévention des incendies doit se faire tout au long de l'année, avec notamment :

- > **le débroussaillage de son habitation**: un terrain débroussaillé permet au feu de passer sans provoquer de grands dommages et facilite le travail des sapeurs- pompiers ;
- > **la préparation de sa maison** :la conception d'un bâtiment, de par ses aménagements et son entretien, permet de le rendre moins vulnérable à l'incendie (avec des matériaux durables et étanches, le nettoyage des toitures et gouttières, l'éloignement - au moins 10 mètres - des matériaux dangereux et inflammables).

> **Visualiser une vidéo à ce sujet** :[cliquez ici](#)

Ne jouez pas avec le feu

[Pour de plus amples renseignements](#) 



VILLE DE PIERREFEU-DU-VAR
PLACE URBAIN SÉNÈS
83390 PIERREFEU-DU-VAR

 **04.94.13.53.13**

 04.94.13.53.00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.